



Le jugement comme traduction en réseau

Prof. Dr. Antoine Bailleux
Université de Mayence
20 mai 2011

Introduction

- La fonction de juger a toujours attiré les comparaisons et métaphores: bouche de la loi, interprète, romancier à la chaîne, etc.
- But de cette présentation: montrer qu'il est à la fois plus pertinent (I) et plus fécond (II) d'assimiler le travail du juge à celui d'un traducteur en réseau

I. Le juge, traducteur en réseau

- Droit et traduction, premiers jalons

- Contre les idées reçues

- la traduction, une opération complexe

- « L'origine étrangère d'une traduction ne pourrait se faire oublier sans dommages qu'au prix de croire que le concept peut se dire à nu, sans l'habillage factice de notre langue » (P. Ricoeur)

- La traduction une opération continue

- « tout modèle de la communication est également le schéma d'une trans-lation, d'un transfert de signification horizontal ou vertical. Il n'est pas deux époques, deux classes sociales, deux lieux donnés qui se servent des mots et de la syntaxe pour exprimer exactement la même chose (...). Et pas davantage deux êtres humains. (...) L'être humain se livre donc à un acte de traduction, dans tous les sens du terme, chaque fois qu'il reçoit d'un autre un message parlé » (G. Steiner)

I. Le juge, traducteur en réseau

- Droit et traduction, premiers jalons (cont.)
 - Contre les simplifications : traduction \neq interprétation
 - Traduction comme passage d'un univers langagier à un autre
 - Traduction comme activité « horizontale » qui se situe dans le « prolongement » de la rédaction du texte originel
 - Traduction comme travail de l'altérité

I. Le juge, traducteur en réseau

- Le jugement comme traduction en réseau
 - Les lieux de la traduction
 - Qualification
 - Exemple: un accident de la route se traduit en homicide involontaire
 - Concrétisation
 - Exemple: il existe une coutume internationale qui consacre la compétence universelle des Etats contre les crimes contre l'humanité

I. Le juge, traducteur en réseau

- Le jugement comme traduction en réseau (cont.)
 - Les formes de la traduction
 - Traduction institutionnalisée
 - Devoir de traduire
 - Dogme de la traduction unique, qui fait autorité
 - Bilinguisme des lecteurs
 - Le droit, un quartier à part dans la « cité du langage »
 - « Devant une traduction libre, faite par un homme qui connaît son affaire, je suis souvent tout réjoui de découvrir que je peux, à partir de toute cette liberté, reconstituer l'original grec presque mot à mot » (S. MacKenna)

I. Le juge, traducteur en réseau

- Le jugement comme traduction en réseau (cont.)
 - Les formes de la traduction (cont.)
 - Nature semi-conventionnelle du langage juridique
 - A mi-chemin entre langue naturelle et artificielle
 - Moins vulnérable à la chimère de la traduction parfaite
- Le contexte de la traduction: le réseau des traducteurs
 - Le droit en réseau
 - Les juges, des traducteurs en réseau

II. L'horizon de la traduction « relevante »

- Le flou assumé: le droit, une boîte à outils
 - La liberté du juge, semblable à celle du traducteur
 - De l'archéologie linguistique à l'archéologie juridique
 - Du litige au différend (J.-F. Lyotard)
 - L'indétermination du réseau
 - Quant à l'origine du pouvoir normatif
 - Quant à la finalité du pouvoir normatif

II. L'horizon de la traduction « relevante »

- Le flou encadré: la triple fidélité du traducteur
 - À la langue source: reconstruction du message de l'auteur
 - « Pour traduire correctement la phrase anglaise, *I hired a worker* (« J'engageai(s) un ouvrier/une ouvrière »), un Russe a besoin d'informations supplémentaires – l'action a-t-elle été accomplie ou non, l'ouvrier était-il un homme ou une femme ? – parce qu'il doit choisir entre aspect complétif ou non complétif du verbe – *nanjal* ou *nanimal* – et entre un nom masculin ou féminin – *rabotnika* ou *rabotnicu* » (R. Jakobson)
 - Recours au texte, au contexte et au répertoire symbolique

II. L'horizon de la traduction « relevante »

- Le flou encadré: la triple fidélité du traducteur (cont.)
 - A la langue cible: l'adhésion de la communauté des lecteurs
 - Traduction intelligible – respecter les mots du droit
 - Traduction rationnelle – respecter la grammaire du droit
 - Traduction raisonnable – respecter les ressorts axiologiques du droit
 - Au réseau des traductions: l'impératif communicationnel

II. L'horizon de la traduction « relevante »

- Pour ne pas conclure: l'idéal de la traduction relevante (J. Derrida)
 - « 'Relevante', cet adjectif (...) doit moins être compris ici comme ce qui convient, ce qui paraît approprié, que comme ce qui est de nature à « relever » l'œuvre traduite. Relever au triple sens de ce qui donne du goût à une préparation culinaire (...), de ce qui élève, tire vers le haut, spiritualise, et enfin et surtout au sens hégélien de *aufheben* : ce qui élève en remplaçant cela même qu'il détruit. Une traduction relevante serait donc une version qui réaliserait l'*Aufhebung* du texte traduit : une mise à mort (on s'en sépare en effet, on abandonne son enveloppe originale) et en même temps un dépassement qui conserve » (F. Ost)



Merci pour votre
attention !

Des questions ?